



Abidjan, le 6 février 2026

Maternelle-Elémentaire-Collège-Lycée
Enseignement Général et Technologique-Cycle Supérieur
Bd des Martyrs (Latrille) Cocody II plateaux 01 B.P 3114 Abidjan 01
Tel: (225) 27 22 41 46 10 **Fax:** (225) 27 22 41 87 24
<http://www.farandole.ci> proviseur@farandole.ci École primaire
et collège homologués par l'Éducation Nationale française

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT N°2

Le **vendredi 30 janvier 2026 à 16H30** a eu lieu la réunion du Conseil d'Etablissement à la salle polyvalente. A cette réunion, étaient présents:

➤ **5 Membres de Droit**

- M. FOURCADE : Proviseur
- Mme GBETI : Directrice du primaire
- M. KRAH : Proviseur Adjoint
- M. KOUDOU : Comptable

Excusés :

- M. IROGBO Georges : CPE

➤ **5 Professeurs**

- M. N'CHO (Secondaire)
- M. ASSOKO (Secondaire)
- Mme KONAN Prisca (Primaire)
- M. KONHI Franck (Secondaire)
- M. AKA Franck (Secondaire)

➤ **3 Représentants des parents délégués**

- Mme DRABO (Titulaire)
- Mme MAINASSARA (Titulaire)

Excusés :

- Mme KAKOU-MARCEAU (Titulaire)

➤ **2 Représentants des élèves**

- Mlle LESSIEHI Odelia (CVC)
- M. LOUA Désiré (CVL)

➤ **1 Représentant du personnel**

- M. KOFFI

L'ordre du jour porte sur :

- I.** Où en sommes-nous sur les questions d'homologation ?
- II.** Commentaire du document du SCAC sur les inscriptions et réinscriptions
- III.** Frais de tests MA / FR sur la partie homologuée
- IV.** Frais de scolarité 2026 - 2027
- V.** Travaux
- VI.** Projet d'établissement 2026 - 2030
- VII.** Infos & dates importantes du calendrier
- VIII.** Questions diverses

---Début : 16h34---

Le proviseur ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il précise que Ce conseil d'établissement a pour but de donner des informations et qu'il n'y a pas de vote prévu. L'année scolaire est à mi-parcours et plusieurs sujets importants doivent être précisés, comme les homologations, le protocole inscriptions et réinscriptions du SCAC, les tarifs et le calendrier de fin d'année.

Tout d'abord il soumet à l'adoption du procès-verbal Conseil d'établissement n°1 du 6 novembre 2025.

Non : 0	Abstention : 0	Approbation : 14
----------------	-----------------------	-------------------------

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

I. OÙ EN SOMMES-NOUS SUR LES QUESTIONS D'HOMOLOGATION ?

Le Proviseur rappelle que l'organisme gestionnaire poursuit l'objectif d'homologation complète de la maternelle à la Tle, car cette homologation renforce le positionnement et la visibilité de l'établissement dans le paysage scolaire abidjanais homologué. Il passe en revue le primaire d'abord et invite Mme GBETI à intervenir.

Mme GBETI indique qu'une visite de suivi est prévue au début de l'année scolaire 2026-2027, probablement en septembre ou octobre.

Elle rapporte la visite de courtoisie effectuée le mercredi 28 janvier 2026 par Mme VERSELLE, IEN. Celle-ci a passé 2 à 3 h dans l'établissement pour observer les locaux, les classes et le matériel pédagogique. Elle a insisté sur la nécessité d'une rénovation complète de l'école primaire, en particulier de la maternelle, et a souligné que La Farandole dispose d'un concurrent proche : le CIVA avec un écart tarifaire de seulement 200 000f. L'Inspectrice a rappelé que l'AEFE recherche des établissements correspondant à l'excellence du réseau : « *soit on en fait partie, soit on n'en fera plus partie* ». Par ailleurs, de nouveaux critères d'homologation seront désormais appliqués pour les renouvellements, ce qui implique que certains établissements pourraient perdre leur homologation lors du suivi. Mme GBETI conclut que l'école doit monter d'un niveau, malgré les aspects positifs notés, et que beaucoup de travail nous attend pour la rentrée.

Le Proviseur remercie Mme GBETI et tire ses propres conclusions. Il souligne le contexte de concurrence à Abidjan, avec l'émergence de grands établissements comme les Vallées d'Angré (capacité de plusieurs milliers d'élèves), le lycée d'Abatta et un futur lycée AEFE à Bassam. Il précise que la stratégie de La Farandole repose sur sa différenciation en tant qu'établissement de proximité à taille humaine capable d'offrir un suivi individualisé ainsi qu'une qualité éducative et pédagogique. Il annonce qu'une visite de suivi est également prévue pour le secondaire durant l'année scolaire 2026-2027 par Mme ESCOLAN, inspectrice ayant procédé à l'homologation du cycle 4. Cependant, par un courrier du 5 janvier 2026, la Commission Interministérielle d'Homologation (CIH) a refusé l'homologation de la classe de 2^{nde}. Le Proviseur précise que ce refus ne relève pas d'un problème de qualité pédagogique, mais par exemple du manque de formation des professeurs de lycée. Face à cette situation, il préconise de miser sur l'excellence des résultats aux examens (DNB et baccalauréat) pour cette année ainsi que sur l'orientation. Il en profite pour saluer les excellents résultats obtenus l'année précédente par 4 élèves de Tle STMG orientés en classe préparatoire ECT, dont 3 obtiennent de très bons résultats (pas de nouvelles de la 4^{ème} pour le moment).

II. COMMENTAIRE DU DOCUMENT DU SCAC SUR LES INSCRIPTIONS ET REINSCRIPTIONS

Le Proviseur présente le document du SCAC sur les admissions dans le réseau homologué pour la rentrée 2026. Il s'agit de la seconde version, qui contient quelques modifications. Il lit l'introduction, qui fixe le cadre général pour garantir la continuité des parcours des quelque 11 000 élèves dans le système français à Abidjan. Il explique les priorités d'admission basées sur l'article R451 du Code de l'éducation, qui ouvre les établissements aux enfants français résidant hors de France et aux étrangers. Le réseau a pour priorité de scolariser les Français, mais accueille les autres par vocation universaliste. Les rangs de priorité vont de 1 à 8.

Le Proviseur souligne que cet algorithme permet au SCAC de déterminer les affectations en cas de sur-demande. Pour le primaire, il note que l'année de naissance détermine le niveau pour les non-scolarisés dans le réseau homologué en 2025-2026.

----- 17h05 entrée de Mme MAÏNASSARA -----

Après un court résumé à Mme MAÏNASSARA, il explique la page 3 du document : en raison de la croissance rapide du hors réseau homologué à Abidjan, tous les élèves boursiers ne pouvaient pas être absorbés par les établissements homologués et bénéficiaient ainsi d'un statut dérogatoire qui leur permettait de rester dans des écoles non homologuées. La Farandole, n'étant pas homologuée au collège l'année précédente, accueille ainsi des élèves boursiers. Cependant, à compter de la rentrée 2026, ces dérogations ne sont plus accordées à l'école primaire, au collège et au lycée dans la voie générale. Les élèves boursiers scolarisés à Abidjan se voient proposer une place prioritaire dans un établissement du réseau homologué. Il précise que cette règle crée une situation inconfortable pour La Farandole, homologuée jusqu'à la 3^{ème} mais pas en 2^{nde}. Concrètement, cela signifie que les élèves français boursiers actuellement en 3^{ème} doivent obligatoirement quitter l'établissement pour rejoindre un lycée homologué en 2^{nde}.

Le proviseur quantifie l'impact à 2 élèves en 2^{nde}, 4 en 1^{ère}, 3 en Terminale. Attention également aux phénomènes de fratries. Toutefois, une exception notable existe et des dérogations restent possibles pour la série technologique STMG, en raison de la capacité d'accueil insuffisante dans le réseau homologué.

Il souligne que cet encadrement représente un changement culturel majeur pour La Farandole, désormais soumise à des règles strictes et un calendrier contraignant :

Calendrier des opérations

- ✓ **Lundi 2 février 2026** : ouverture simultanée des inscriptions et réinscriptions dans tous les établissements homologués
- ✓ **Vendredi 27 février 2026** : date limite pour les demandes d'inscription en 6ème des élèves issus d'écoles primaires sans collège (Paul Langevin, Grains de Soleil, La Pépinière des Deux Plateaux)
- ✓ **Lundi 09 mars 2026** : réponse aux familles pour les demandes d'admission en PS
- ✓ **Vendredi 20 mars 2026** : fin des réinscriptions dans tous les établissements homologués, Le proviseur fait appel à la mobilisation des APEF (Mme MAÏNASSARA et Mme DRABO) pour contacter les autres familles à l'importance cruciale de respecter les délais.

Le Proviseur insiste particulièrement sur la rupture que constitue la date du 20 mars : contrairement aux années précédentes où les inscriptions se poursuivaient tardivement, ce nouveau cadre impose une clôture définitive des réinscriptions. Passé ce délai, si les places disponibles ont été comblées par les inscriptions, l'établissement sera contraint de refuser les réinscriptions tardives, excluant potentiellement des élèves du système français.

Mme MAÏNASSARA pose le problème des parents sous mandat (poste diplomatique) qui sont reconduits parfois dans le mois de juin, septembre.

M. N'CHO propose l'idée de convoquer tous les parents d'élèves afin de diffuser les informations au sein des familles.

Le proviseur approuve.

Mme GBETI explique que ce sont uniquement les frais de réinscription (et non l'intégralité des frais de scolarité) qui font foi de la réinscription. Les frais de scolarité pourront être payés ultérieurement en 3 tranches échelonnées.

Suite à l'intervention de la directrice, **Mme MAÏNASSARA** demande à M. KOUDOU la confirmation des frais de réinscription sans le 1^{er} versement ? En cas de départ, aura-t-il un remboursement ?

M. KOUDOU confirme que les frais d'inscription et réinscription sont dus, mais les frais de scolarité sont remboursables en cas de départ anticipé de l'élève.

M KRAH fait une remarque afin de trouver les mots pour faire passer l'information juste aux différentes familles.

Le proviseur annonce aux membres pour faciliter la compréhension des familles, la première version d'une infographie a été conçue par **M. WANOGO** (chargé de communication) illustrant les parcours possibles selon le statut boursier ou non.

- ✓ Une infographie simplifiée distinguant les parcours des élèves boursiers et non boursiers
- ✓ 4 règles simples résumant la situation
 1. Un élève boursier peut faire toute sa scolarité à La Farandole jusqu'au bac sous réserve de passer un test d'entrée ;
 2. Le primaire et le collège sont homologués, pas le lycée ;
 3. Un élève boursier doit quitter l'établissement après la 3^{ème} pour rejoindre un lycée homologué ;
 4. Un élève boursier peut rejoindre La Farandole en 1^{ère} et Tle STMG par statut dérogatoire.

Suite à l'explication du proviseur, plusieurs propositions telles que :

- ✓ **Mme KONAN** souhaite des capsules vidéo diffusées sur les réseaux sociaux présentant des cas concrets d'élèves : suggestion approuvée
- ✓ **M. KOUDOU** : revoir la formulation du point 3 de l'infographie : suggestion approuvée
- ✓ **M. N'CHO** : valoriser la STMG

III. TESTS DE POSITIONNEMENT MATHS & FRANÇAIS SUR LA PARTIE HOMOLOGUEE

Le **Proviseur** explique que les tests de positionnement sont désormais harmonisés sur l'ensemble du réseau homologué d'Abidjan. Ils concernent les élèves de la Grande Section de maternelle jusqu'à l'entrée en 2^{nde} générale et technologique.

- ✓ Frais de test : 30.000 F
- ✓ Du 7 au 17 avril 2026 : période de passation des tests de positionnement
- ✓ À partir du 11 mai 2026 : communication des résultats aux familles
- ✓ Validité inter-établissements : un test passé dans un établissement homologué est reconnu par tous les autres
- ✓ Concernant le lycée non homologué de La Farandole, l'établissement conserve sa liberté tarifaire et calendrier pour les entrées en 2^{nde} : les tests d'entrée resteront facturés 20 000 F pour 3 épreuves, avec des dates définies par l'établissement.

M. KOFFI pose la question de savoir comment va se faire la répartition des boursiers français dans tout Abidjan au niveau du collège en cas d'inscription ou de réinscription.

Le proviseur répond que les parents vont remplir les dossiers d'inscription ou de réinscription, ensuite des commissions vont se réunir le 18 mars pour établir des tests.

Mme GBETI précise qu'il ne s'agit pas d'un test de sélection mais d'un outil pédagogique destiné à évaluer le niveau réel des élèves afin d'adapter l'accompagnement. Une fois le test corrigé et la place disponible confirmée, l'inscription de l'enfant est validée

V. FRAIS DE SCOLARITE 2026 - 2027

Le proviseur donne la parole à **M. KOUDOU** qui présente la nouvelle grille tarifaire pour l'année scolaire 2026-2027, élaborée dans un contexte de concurrence accrue. La philosophie retenue repose sur une baisse des frais d'inscription afin de positionner La Farandole de manière plus compétitive, tout en maintenant un équilibre budgétaire global. S'appuyant sur des graphiques, il donne des exemples concrets pour le collège :

- ✓ Pour les nouveaux élèves : les frais d'inscription passent de 300 000 à 200 000 francs CFA (baisse de 100 000 francs)
- ✓ Pour les anciens élèves : les frais de réinscription chutent de 280 000 à 150 000 francs CFA (économie de 130 000 francs)

Cette distinction entre anciens et nouveaux élèves vise à valoriser la fidélité des familles déjà présentes. Les tarifs anciens n'avaient pas été modifiés depuis 8 ans.

Modalités de paiement :

Seuls les frais d'inscription ou réinscription seront exigés lors de la phase initiale du 2 février, et non le 1^{er} versement de la scolarité. Les frais de scolarité seront ensuite réglés en 3 tranches échelonnées sur l'année. Une pénalité de 10 % sera appliquée en cas de retard grave de paiement, mesure déjà pratiquée dans d'autres établissements du réseau français. Les frais d'examen, qui figuraient auparavant séparément, sont désormais intégrés dans les frais de scolarité.

VI. TRAVAUX

Le proviseur annonce aux membres que l'établissement a connu un départ de feu le 10 décembre 2025 dans le bureau de la directrice, révélant des problèmes de conception électrique et de vétusté des installations. L'entreprise TCS a été mandatée pour mener les travaux de mise aux normes. En Maternelle, une mise à la terre complète de toutes les installations et une révision systématique des dispositifs de protection (DPN) ont été réalisées. Au Secondaire, les problèmes touchant la salle d'informatique et les salles 101 à 103 ainsi que le bureau de M. KRAH ont été partiellement résolus. Les fonds initialement provisionnés pour la rénovation des toilettes des garçons ont malheureusement dû être réaffectés en urgence vers ces travaux électriques. L'entreprise TCS interviendra durant plusieurs week-ends jusqu'aux vacances de février, période durant laquelle un chantier général primaire-secondaire.

Rénovation des salles informatiques :

Il annonce que cette rénovation est urgente car la 3^{ème} étant homologuée, les élèves doivent obligatoirement passer des certifications et des tests (Ev@lang en anglais, ASSR pour la sécurité routière, PIX pour les compétences informatiques). Mme KONAN, responsable informatique, travaille activement à résoudre les difficultés techniques. Les problèmes dans ces salles sont sans doute liés aux problèmes électriques dont la résolution permettra donc de stabiliser les connexions informatiques.

Problème d'eau courante :

Il évoque un problème d'approvisionnement en eau courante, dû à une baisse de pression du réseau de

la SODECI, a été résolu grâce à l'acquisition d'un supprimeur permettant d'injecter de l'eau dans les tuyaux. Cette amélioration efficace résout notamment le lavage des mains à la cantine.

Rénovation du primaire :

Le proviseur informe que ce projet constitue le « gros morceau » des travaux à venir, en réponse aux recommandations fermes de Mme Verselle, IEN. L'organisme gestionnaire a mandaté un cabinet d'architectes spécialisé travaillant sur des normes propres aux écoles du système français. Mme GBETI joue le rôle de « poisson pilote » dans ce projet. Un clip de présentation est projeté pour montrer ce que pourrait devenir le primaire de La Farandole. L'objectif est de créer une école primaire et maternelle attirante visuellement, capable de susciter un effet « waouh » chez les parents venant pour une inscription, car pour les jeunes enfants, « l'accroche visuelle immédiate compte souvent davantage que les considérations pédagogiques ».

VII. PROJET D'ETABLISSEMENT 2026-2030

Le Proviseur présente l'avancement du projet d'établissement pour la période 2026-2030, document stratégique qui guidera le pilotage de l'établissement sur 4 ans. Le processus de questionnement a couru d'octobre à décembre 2025. Depuis le 14 janvier 2026, les personnels, parents et élèves sont répartis en 4 commissions d'écriture, une par axe stratégique, avec une date-butoir de remise des travaux fixée à la semaine du 30 mars 2026.

Les 4 axes stratégiques sont les suivants :

- ✓ Axe 1 : Accompagnement et réussite de tous les élèves
- ✓ Axe 2 : Une école ouverte et participative (le Proviseur insiste sur la nécessité d'impliquer les parents, notamment un membre de l'APEF)
- ✓ Axe 3 : Langues vivantes et rayonnement international
- ✓ Axe 4 : Un environnement d'apprentissage durable et attractif (cet axe recoupe directement les projets de rénovation évoqués précédemment)

Le Proviseur lance un appel pressant aux parents de l'APEF (Mme DRABO et Mme MAINASSARA) pour qu'ils s'associent aux commissions d'écriture, soulignant qu'il paraît difficile d'imaginer le futur de l'établissement sans que les parents aient leur mot à dire. Il précise que, compte tenu du cadrage déjà effectué, les commissions n'auraient besoin de se réunir qu'une à deux fois.

VIII. CALENDRIER ET DATES IMPORTANTES DE LA FIN D'ANNEE SCOLAIRE

Le Proviseur présente un calendrier détaillé de la seconde moitié de l'année scolaire, soulignant que l'établissement se trouve à la semaine 18, soit exactement à mi-parcours. Il insiste sur l'importance stratégique des résultats aux examens cette année, particulièrement dans le contexte du refus d'homologation de la 2^{nde}.

Événements et sorties pédagogiques :

- ✓ **Samedi 31 janvier 2026 à 10h** : Tables rondes sur l'hygiène alimentaire
- ✓ **Du 3 au 13 février** : concours de culture générale « Va Savoir » organisé par le CCC
- ✓ **6 février** : sortie des élèves de 3^{ème} au MuCAT, dans le cadre de la préparation de l'oral du DNB
- ✓ **9 février** : sortie des élèves de 4^{ème} à Bassam, également pour la préparation de l'oral du DNB
- ✓ **14 février** : 3èmes Olympiades de La Farandole, événement sportif matinal ouvert à tous.

Zoom sur la Semaine de l'orientation n°2 (9 – 13 février)

- ✓ **9 et 10 février** : Présentation des classes préparatoires **ECG, ECT et scientifique**

- ✓ **12 février** Intervention de **Mme TRAH-BI** (ancienne collaboratrice du consulat) sur les démarches administratives pour les études en France
- ✓ **13 février** : Présentation des spécialités de 1^{ère} aux parents et élèves de 2^{nde}

M. KRAH insiste sur l'importance du choix des spécialités en 2^{nde} pour la réussite en 1^{ère}, appelant les enseignants à accompagner activement les élèves dans cette décision.

Préparation aux examens :

- ✓ **Semaine du 9 mars** : entraînement à l'oral du DNB pour les élèves de 3^{ème}
- ✓ **Semaine du 30 mars** : DNB Blanc et Bac Blanc n°2 pour les élèves de 3^{ème}, 1^{ère} et Tle
- ✓ **Semaine du 4 mai** : examens blancs pour les niveaux restants (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 2^{nde})
- ✓ **18 et 19 juin** : dates confirmées du Diplôme National du Brevet (DNB)

QUELQUES INFOS SUPPLEMENTAIRES

- Les indicateurs de vie scolaire au Secondaire sont très encourageants, avec des progrès remarquables en termes de maturité des élèves, particulièrement visibles en TSTMG.
 - L'Association Sportive (AS), nouvelle initiative de la rentrée, affiche 28 inscrits pour la première session (12 filles et 16 garçons). C'est une réussite. Toutefois, de nombreux élèves ne fournissent pas le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive ; à partir de la session 2 après les vacances de février, les élèves n'ayant pas fourni ce document seront interdits de participation.
 - Certifications et tests obligatoires au collège :
 - ✓ PIX (compétences informatiques) : **12 février 2026**
 - ✓ Ev@lang (anglais) : **26 mars et 9 avril 2026** (2 groupes)
 - ✓ ASSR1 (Sécurité Routière niveau 1) 5^{ème} : **10 avril 2026**
 - ✓ ASSR2 (Sécurité Routière niveau 2) : **9 avril 2026**
 - ✓ DELE (espagnol) : proposition aux familles à partir du **9 avril** pour un passage fin mai (sur la base du volontariat)
 - IFCI : Bon fonctionnement de cette convention avec l'Institut français pour des cours de FLE (français langue étrangère) destinés aux élèves allophones, avec suivi personnalisé et collaboration avec M. GBADJA, documentaliste.
 - **M. KRAH** précise que cette initiative, pionnière à Abidjan, bénéficie également à des élèves du Primaire.
 - Informatique : Cours en CM1-CM2 dans les salles informatiques du collège ; « Code Week » en 6e pour initiation au codage.
 - Club de sciences : animé par Mme EKO (chercheuse à l'université), se réunit tous les 15 jours et organise des conférences et sorties pédagogiques.
 - EBEP : au Secondaire, **M. KRAH**, référent inclusion scolaire, souligne que toutes les équipes éducatives ont été réalisées, avec une priorité donnée aux classes d'examen. L'établissement s'efforce de mettre en œuvre les aménagements recommandés, bien que cela représente une charge de travail contraignante pour les enseignants.
- Au primaire Mme **GBETI** fait état d'environ 4 élèves à besoins éducatifs particuliers par classe, ce qui représente une charge considérable.

- Suite à l'intervention de **Mme GBETI**, **M. KRAH** ajoute que la psychologue scolaire Mme NOUVEL anime un point-accueil hebdomadaire de 12h30 à 13h15 au Secondaire sous régime de confidentialité. Le créneau suivant (13h15 – 14h30), également proposé aux élèves de Primaire, est réservé aux élèves repérés par les enseignants ou la Vie scolaire. Mme Nouvel sera présente jusqu'au **5 mai 2026**.

X. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'ayant été déposée, le **proviseur** remercie les participants pour leur implication et fait un rappel des Tables rondes sur l'hygiène alimentaire du lendemain.

La réunion prend fin à **19H25**.

Rédigé par Mme BOCAKOU Reine le 05/02/2026, validé par le proviseur le 06/02/2026

